



Dossier d'enregistrement
ICPE

PJ 7 : demande
d'aménagement de
prescription

Pièce jointe n°7

Demande d'aménagement de prescription



SOMMAIRE

IMPLANTATION DU BATIMENT EXISTANT- ACTIVITE D'EXTRUSION A CHAUD	3
1.1 Rappel de la prescription applicable	3
1.2 Nature et motif de la demande	3
1.3 Alternative proposée et justification de l'équivalence des mesures proposées	4
1.3.1 Modélisation Flumilog	4
1.3.2 Mesure compensatoire.....	6
1.3.3 Conclusion.....	6

IMPLANTATION DU BATIMENT EXISTANT- ACTIVITE D'EXTRUSION A CHAUD

1.1 Rappel de la prescription applicable

Arrêté du 27/12/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2661 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Chapitre 1 : Dispositions générales

Article 5 de l'arrêté du 27 décembre 2013

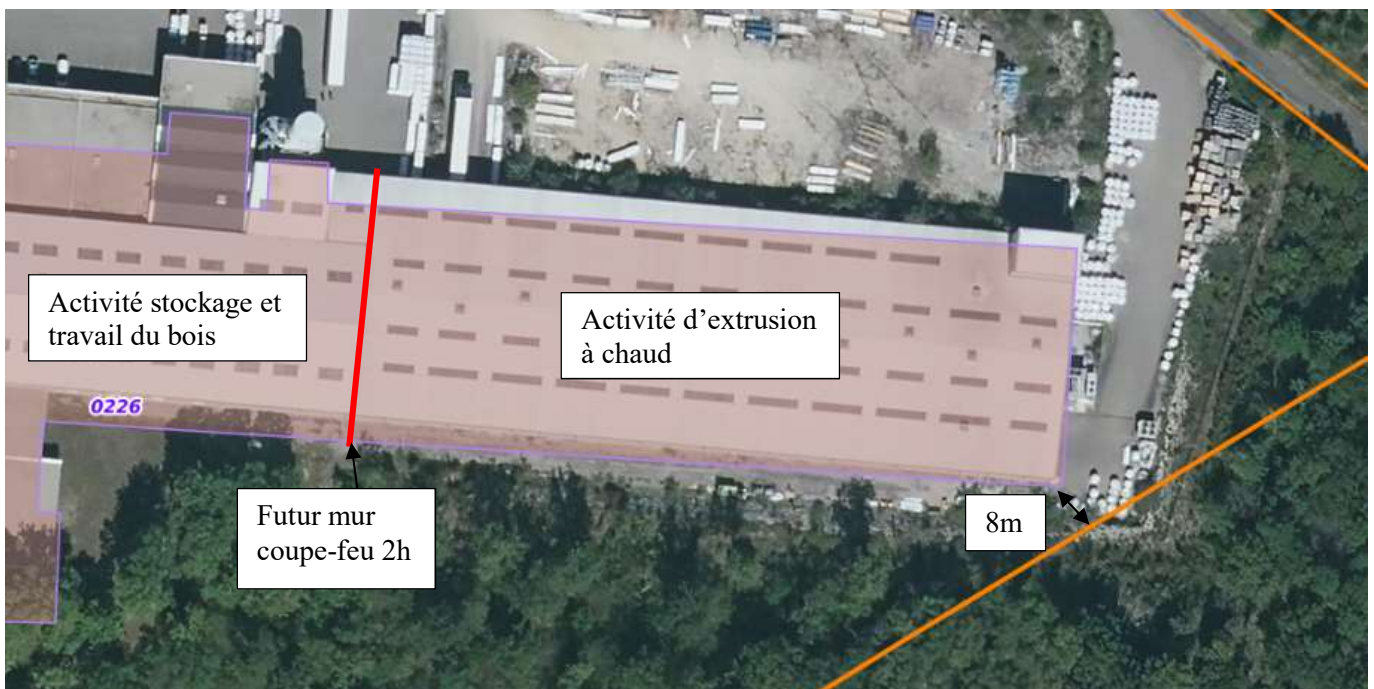
I. L'installation est implantée à une **distance d'au moins 15 mètres des limites du site**. Cette distance peut être ramenée à 10 mètres si l'installation respecte au moins les deux conditions suivantes :

- elle est équipée d'un système d'extinction automatique d'incendie ;
- elle est séparée des limites du site par un mur REI 120 dont les portes sont EI2 60 C et munies d'un ferme-porte ou d'un dispositif assurant leur fermeture automatique.

1.2 Nature et motif de la demande

Le bâtiment est existant à la date du dépôt de la demande d'enregistrement.

Une partie du bâtiment est implanté à une distance de 8 m des limites de propriété.



L'établissement sollicite une dérogation à la distance d'implantation de ce bâtiment au vue du résultat de la modélisation Flumilog présenté ci-après.

1.3 Alternative proposée et justification de l'équivalence des mesures proposées

1.3.1 Modélisation Flumilog

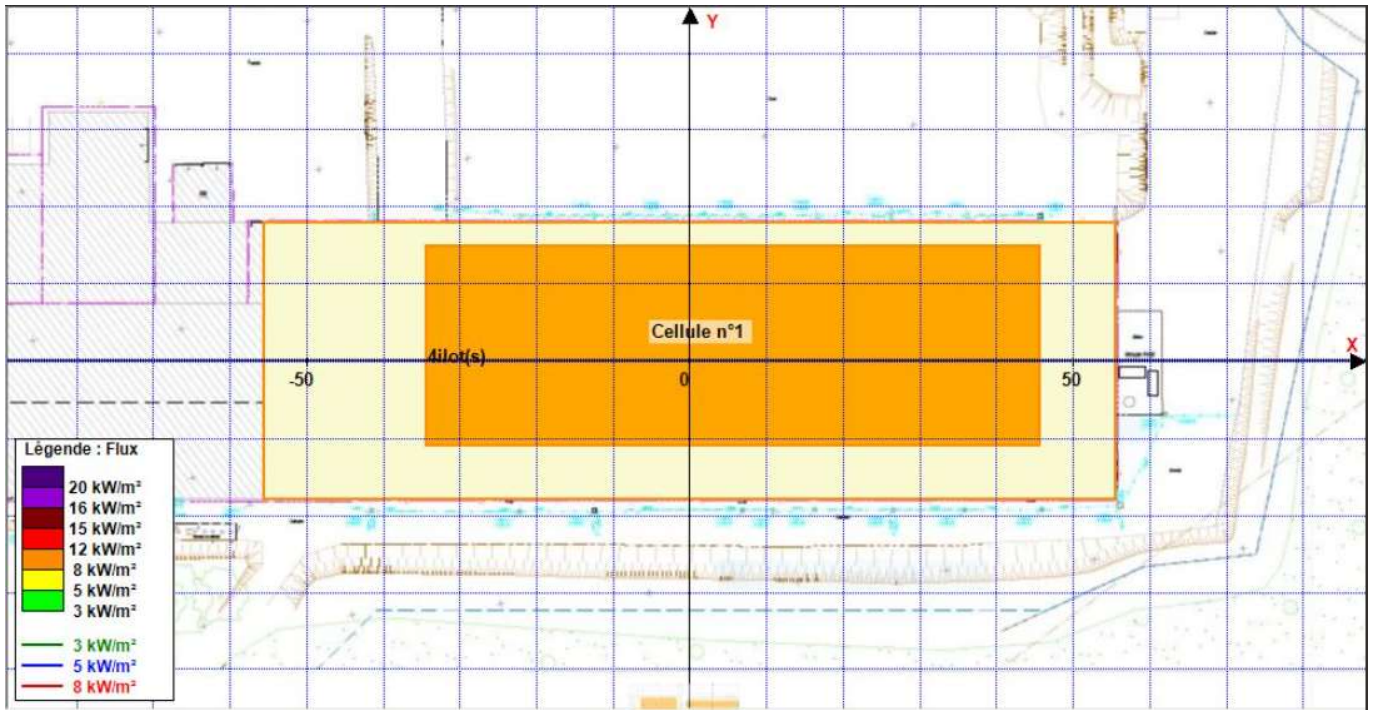
Une modélisation d'un incendie de ce bâtiment a été réalisée en utilisant la méthode Flumilog.

Le rappel des données :

- Il s'agit d'un bâtiment de production (donnée ci-dessous) comportant actuellement 10 lignes d'extrusion et 20 à posteriori;
- La quantité maximale de matières premières traitées sera de 30t/j ;
- Les activités ont été divisées en 4 îlots de stockage en masse comportant des allées de circulation entre chaque îlot. Ce découpage permet de simuler une activité de production;

Paramètre	Cellule 1
Matières stockées	Activités d'extrusion à chaud
Longueur de la cellule	36 m
Largeur de la cellule	111 m
Hauteur libre de la cellule	6,5 m
Résistance au feu des poutres	15 min
Résistance au feu des pannes	15 min
Couverture	Panneaux sandwich - laine de roche
Type de stockage	Masse
Hauteur maximale de stockage	1 m
Organisation du stockage	<ul style="list-style-type: none"> - 4 îlots de 320m³ au sol ; - Espace libre par rapport à la paroi nord : 3m ; - Espace libre par rapport à la paroi sud : 7m. <p style="text-align: center;">Volume de stockage d'un îlot : 320 m³ (très majorant par rapport à l'activité projeté de 30t/j)</p>
Parois	Futur mur coupe- feu séparant les activités d'extrusion à chaud et travail du bois
Palette type retenue	2662

Représentation graphique des flux thermiques :



Distances d'effet maximales :

	8 kW/m ²	5 kW/m ²	3 kW/m ²
Façade Nord	NA	NA	NA
Façade Est	NA	NA	NA
Façade Sud	NA	NA	NA
Façade Ouest	NA	NA	NA

*NA : non atteint

Interprétation :

- Les flux 3,5 et 8 kW/m² ne sortent pas des limites de propriété de l'établissement ;
- Les flux 3,5 et 8 kW/m² sont confinés à l'intérieur du bâtiment;

1.3.2 Mesure compensatoire

L'exploitant continuera à former périodiquement son personnel à la manipulation extincteur.

1.3.3 Conclusion

La mesure compensatoire prévue par l'établissement (formation extincteur) et l'absence d'effet létaux en dehors du site permettent d'assurer une maîtrise des risques équivalente.